TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

PREFECTURE
de TARN ET GARONNE
Le 28 JUIL. 2022
ARRIVEE

.Pôle ressources humaines
.Direction des ressources humaines
Service gestion administrative des personnels
A.D. 22/1427

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE

Le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7,
Vu le code de l'action sociale et des familles en ses articles L. 421-6 et R. 421-30 et suivants,
Vu le décret n°2006-1153 du 14 septembre 2006, relatif à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux et modifiant le code de l'action sociale et des familles,
Vu le procès-verbal de l'élection du 11 septembre 2018 portant désignation des représentants des assistants maternels et familiaux à la commission consultative paritaire départementale,
Vu l'élection du Président du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021,

Arrête

Article 1er – Sont désignés membres de la Commission consultative paritaire départementale en qualité de représentants de la collectivité :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. José GONZALEZ, *Vice-Président départemental*	- Madame Nadine SINOPOLI, *Conseillère départementale*
- Mme Catherine BOURDONCLE, *Vice-Présidente départementale*	- Madame Marie-Claude NEGRE, *Vice-Présidente départementale*
- Madame Muriel BETTON, *Directrice du service Enfance Famille*	- Madame Maryline LAQUES *Directrice générale adjointe du Pôle Solidarités Humaines*
- Madame Stéphanie BRUNO, *Infirmière puéricultrice au service de la protection maternelle et infantile*	- Madame Béatrice FRANCES *Infirmière puéricultrice au service de la protection maternelle et infantile*

Article 2 - Sont désignés membres de la Commission consultative paritaire départementale en qualité de représentants des assistants maternels et familiaux :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Madame Katy GOMEZ - Madame Muriel BRESOLI - Madame Viviane BELY - Madame Fabienne RIEUSSE	- Madame Elisabeth CANE - Madame Marie-Françoise RADIO - Madame Paule BACHA - Madame Sandra BROURI

Article 3 – Monsieur José GONZALEZ, Vice-Président départemental, est délégué pour assurer la Présidence de la Commission consultative paritaire départementale.
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur José GONZALEZ, Madame Nadine SINOPOLI, conseillère départementale assurera la suppléance de la présidence.

Article 4 – L'arrêté départemental R.H. 21/2092 du 16 septembre 2021 est abrogé.

Article 5 – M. le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et inséré au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Montauban, le 27 JUIL. 2022

Le Président,

Michel WEILL

Article L.3131-1 du CGCT :
Publié le 29 JUIL. 2022

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recourt contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse cedex). Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le lien « http://www.telerecours.fr »